

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 décembre 2016 à 19 H

Sous la présidence de M. RINKENBACH René

Membres présents : Mmes et MM : BARDA JP -CONRAD J-DE FRANCESCO D-FELT T -FRITZ N – GAUTAUX E-MEYER B-MULLER M -PROUSTF- RINKENBACH R -SPANNAGEL D- ZINS M-ZOWNIR E

Membres absents excusés : ALLARD F- BINGER F -GREFF H- KLEIN C -KOMLANZ L-SIEBERT C

Membre absent non excusé : /

Procurations : ALLARD F à CONRAD J-BINGER F à BARDA JP-GREFF H à RINKENBACH R-KLEIN C à FELT T- SIEBERT C à MULLER M

Secrétaire de séance : Marie-Josée FELD, adjoint administratif.

1. Décision modificative

L'adjoint en charge des finances informe les membres du conseil municipal que la somme budgétisée au chapitre 011 « charges à caractère général » ne suffira pas pour assurer le paiement des dernières factures de frais de fonctionnement de l'exercice 2016.

Il propose aux membres du conseil de procéder au vote de la décision modificative suivante :

chapitre	libellés	montant	montant
011 Charges à caractère gal		+ 10000.00 €	
012 Charges de personnel	6413 charges de personnel non titulaire		- 5 000.00 €
65 autres charges de gestion courante	6574 subventions aux associations		- 5 000.00 €

Le conseil vote par 15 voix pour, 2 abstentions et 1 vote contre.

2. Achat de terrain au Missbusch

M. le maire propose aux membres du conseil d'acquérir 3 parcelles situées au lieu-dit Missbusch cadastrée n° 2/192,5/193 et 7/195, section 06, dans une zone mise en réservation, issues de la succession Wagner.

La commune s'est déjà portée acquéreuse des parcelles situées devant le contrôle technique afin de pouvoir procéder à un aménagement de la circulation routière dans cette zone artisanale, amenée à se développer dans le futur.

La superficie de cette parcelle est de 3.08 ares et le prix de 5500.00 € l'are, soit un total de 16940.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et 5 votes pour par procuration de charger le maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour acheter ces 3 parcelles et l'autorise à signer l'acte d'achat.

3. Achat de terrain au Hessert

Les héritiers du propriétaire de la parcelle n°584 section 7 Hessert, d'une superficie de 2 ares 32, qui se situe en limite du nouveau lotissement Hessert, ont proposé de la vendre à la commune. La valeur des terrains situés dans cette zone est de 720.00 € l'are, soit 1670.40 € pour cette parcelle.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et 5 votes pour par procuration, charge le maire d'acquérir cette parcelle et l'autorise à signer l'acte d'achat.

4. Demande de subvention au titre de la DETR pour remplacement de fenêtres à l'école maternelle

Le maire expose aux membres du conseil les problèmes d'isolation de la salle bibliothèque de l'école maternelle située côté nord. Les fenêtres et la porte sont équipées de vitrage simple et laissent passer le froid. Afin de les remplacer, il propose au conseil les devis de 2 entreprises :

- MEYER Christian de 57200 SARREGUEMINES pour un montant HT de 4631.12 €, soit 5557.34 € TTC
- MENUISERIE BOUR de DIEBLING pour un montant HT de 5700.00 €, soit 6 840.00 € TTC
-

Après délibération, le conseil retient l'offre de l'entreprise MEYER Christian de SARREGUEMINES pour 4 631.12 € HT, et 5 557.34 € TTC

Le maire présente également le devis de l'entreprise MENUISERIE BOUR de DIEBLING pour le remplacement du plancher cette pièce qui est également en mauvais état.

Il propose le devis de la MENUISERIE BOUR de DIEBLING pour 1070.00 € HT, soit 1284.00 € TTC.

Le conseil municipal accepte cette proposition et charge le maire de faire exécuter les travaux et de demander une subvention au titre de la DETR.

5. Demande de subvention au titre de la DETR pour la climatisation de la mairie

Afin d'assurer de meilleures conditions de travail pendant les périodes de canicule au personnel communal travaillant dans les locaux de la mairie, le maire propose d'y faire installer une climatisation.

De même, en période de grosses chaleurs, la chambre mortuaire doit être climatisée. Le maire présente au conseil les devis des entreprises ci-dessous :

- E.G.S.M. de SARREGUEMINES pour un montant HT de 11 126.00 € HT
- ELECTR'OBI de PETITE-ROSSELLE pour 12 200.00 € HT
- Conseil modern habitat SARL de ENNERY pour 13 910.00 € HT
- UNIFROID de STIRING WENDEL pour 9181.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil retient l'offre de la Sté UNIFROID de STIRING WENDEL pour 9181.00 € HT, soit 11 017.20 € TTC.

Le conseil charge le maire de faire exécuter les travaux et lui demande de déposer une demande de subvention au titre de la DETR auprès de la sous-préfecture de Forbach.

6. Demande de subvention au titre de la DETR pour 4 logements communaux

Lors de sa réunion du 4 février 2016, le conseil municipal avait décidé de solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'aménagement d'un local communal devant accueillir une maison d'assistants maternels (MAM) et la mise en conformité du local seniors sur la base de travaux estimés à 138 098.00 € HT, et obtenu en date du 6 juin 2016 à ce titre une aide de 34 229.40 €.

Au fil de l'avancement du dossier, il s'est avéré que l'état du bâtiment, datant du 19^{ème} siècle, nécessitait de plus gros travaux que prévus initialement pour pouvoir accueillir en toute sécurité la MAM, et le local des seniors déjà en place au RDC. Le projet initial a donc été réévalué et le montant des travaux pour l'ensemble du bâtiment, avec création de 4 logements communaux à l'étage est estimé à 533 154.19 € HT.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de solliciter une subvention complémentaire au titre de la DETR 2017.

7. Demande de subvention au titre du FSIL pour le bâtiment « ancienne poste » : aménagement d'une maison d'assistants maternels , réhabilitation et mise en conformité accessibilité du local seniors et création de 4 logements communaux

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'une nouvelle enveloppe a été débloquée pour l'année 2017 pour le fonds de soutien à l'investissement local(FSIL), et qu'il serait opportun de déposer à nouveau un dossier de demande de subvention pour le bâtiment « ancienne poste ». Notre première demande déposée suite au conseil du 14 avril 2016, n'ayant pas été retenue.

Ce projet concerne un bâtiment situé au centre du bourg et il est crucial de procéder à sa réhabilitation complète afin de conserver l'intégrité architecturale de ce lieu. Le conseil municipal décide donc de déposer une demande de subvention au titre du FSIL pour le projet de réhabilitation du bâtiment « ancienne poste » dont les travaux sont estimés à 553 154.19 € HT.

8. Demande de subvention de l'école élémentaire pour classe musicale

La directrice de l'école élémentaire a contacté le maire pour solliciter une aide financière pour un projet de classe musicale de 5 jours à La Hoube en janvier 2017. Ce projet concerne 18 élèves de CP.

Le conseil municipal décide, sur proposition du maire, d'accorder une somme de 30.00 € par élève pour cette classe musicale, soit au total 540.00 €.

9. Devis PAUL PAYSAGES

Le contrat d'entretien des espaces verts arrivant à son terme, m. le maire propose au conseil municipal de reconduire ce contrat de prestations avec l'entreprise PAUL PAYSAGES de DIEBLING, ses services ayant été satisfaisants.

Le devis établi par PAUL PAYSAGES se monte à 5350.00 € HT, soit 6240.00 € TTC pour l'année 2017.

Le conseil décide par 17 voix pour et 1 abstention de reconduire le contrat pour 2017 pour la somme proposé dans le devis.

10. Divers

a) Demande de subvention pour rénovation de l'éclairage public

L'adjoint au maire propose aux membres du conseil de solliciter une subvention au SELEM (syndicat d'électricité de l'est mosellan) pour le renouvellement de l'éclairage public sur le côté nord de la commune. Le montant des travaux est estimé à 54 700.00 € HT

Le conseil municipal donne son accord et charge le maire de faire la demande auprès du SELEM.

b) Mise à disposition de la salle Monet pour l'arbre de Noël du CSD

M. le maire a été contacté par un responsable du football club afin d'obtenir la mise à disposition gratuite de la salle Monet du clos des arts pour l'organisation de leur fête de Noël un vendredi, la salle au-dessus des vestiaires étant trop exigüe. Cette fête ne générant pas de recettes, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, mais demande qu'en 2017 elle ait lieu un mercredi afin de ne pas gêner la location de la salle.

c) Subvention au collège Holderith de Farébersviller

La déléguée auprès de l'association intercommunale de soutien aux activités culturelles et sportives du collège Holderith de Farébersviller informe les membres du conseil que la cotisation annuelle par enfant a été fixée à 18.00 € pour l'année scolaire 2016-2017.

Le conseil autorise le maire à émettre le mandat de paiement de 936.00 € représentant la participation de la commune pour 52 élèves.

d) Convention de collecte avec la communauté d'agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) pour les déchets non ménagers

Lors de la réunion du 13 octobre 2016, le conseil municipal avait refusé à l'unanimité la proposition de convention pour la collecte des déchets non ménagers de la CAFPF, estimant les coûts trop élevés.

La CAFPF menaçant de ne plus collecter les déchets de la commune, le maire soumet à nouveau cette proposition de convention aux membres du conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide à par 15 votes pour et 3 abstentions d'autoriser le maire à signer cette convention.

Le maire informe les membres de conseil :

- le logement du presbytère est loué depuis mi-août 2016.
- la chaudière de l'église a été remplacée en urgence, car le corps de chauffe était percé, pour 4575.60 TTC. L'artisan qui a procédé à la réparation, a contacté le fournisseur de la chaudière pour faire intervenir la garantie au titre du vice caché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h 55.

Le maire, René RINKENBACH